# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

# OFFRE D'EMPLOI

**Titre du poste :** Gestionnaire de projet
**Ministère :** Services communautaires et gouvernementaux
**Localité :** Rankin Inlet

**Numéro de référence : 14-507876**

**Type d'emploi :** Poste à durée indéterminée

**Échelle salariale :** 105 342 $ à 119 511 $ par année, 37,5 heures par semaine
**Indemnité de vie dans le Nord :** 18 517 $ par année

**Statut syndical :** Syndicat des employé-e-s du Nunavut
**Logement :** Un logement subventionné est offert pour ce poste.
**Date de clôture :** Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut (GN) a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2022. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyen(ne)s dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Relevant du ou de la gestionnaire de projet régional(e), le ou la gestionnaire de projet est responsable de l'application de la politique de gestion de projet du GN et du processus de gestion de projet du SCG afin de mener à bien de manière cohérente de grands projets d'une valeur supérieure ou égale à 100 millions de dollars ou un portefeuille de projets de plus ou moins grande envergure dans les différents domaines décrits ci-dessous et dont la complexité varie.

La personne titulaire du poste doit assurer la gestion de la réalisation du portefeuille qui lui est confié en collaborant avec le soutien disciplinaire fonctionnel du GN pour l'assurance de la qualité, ainsi qu'avec les entrepreneurs et les consultants pour l'ingénierie et la construction. Le ou la gestionnaire de projet est responsable de la réalisation des projets dans le respect des indicateurs de rendement clés prescrits et des procédures et pratiques en matière de gestion de projet du GN. La gestion du financement et la prévision des reports et des flux de trésorerie sont des éléments essentiels de cet environnement. La personne titulaire du poste travaille en collaboration avec les services de la planification et du fonctionnement et d'entretien du GN, s'assure de leur engagement à la phase appropriée du cycle de vie du projet et garantit la qualité des estimations produites à l'appui des demandes de financement.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à KivalliqHR@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

Une composante essentielle du poste est une expérience pratique dans le domaine de la construction. Un minimum de deux ans d'expérience est requis avec une expérience dans les domaines suivants, à titre d'exemple : Contrôler efficacement et mettre au défi le personnel de l'entrepreneur en ce qui concerne la séquence de construction, les méthodologies optimales pour réduire l'exposition aux risques et assurer les échéanciers, l'identification précoce des risques liés à la construction, l'évaluation de l'adéquation de la charge des ressources du calendrier, la réalisation de contrôles en matière de constructibilité et de sécurité. Une expérience avérée dans la réalisation de projets (toutes les phases, du lancement à la construction, à la mise en service et à la réception) est préférable à une connaissance du Guide PMBOK se limitant à la théorie.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement par l'obtention d'un diplôme reconnu dans une discipline pertinente, un diplôme d'ingénieur constituerait un atout, un minimum de trois (3) ans d'expérience en gestion de projet progressivement stimulante dans l'un des segments suivants de l'industrie ou une combinaison de ceux-ci :

- Infrastructure linéaire (eau et égouts)
- Usines de traitement de l'eau
- Usines de traitement des eaux usées
- Bâtiments commerciaux d'une superficie couverte de plus de six mille mètres carrés ou plus.
- Réservoirs de stockage de produits pétroliers ou pétrochimiques
- Projets d'amélioration/d'agrandissement de raffineries de pétrole
- Travaux de génie civil généraux (routes, chaussées, fondations, etc.)

Un diplôme de professionnel en gestion de projet (du PMI) ou la certification Sceau d'or (CSO) de l'Association canadienne de la construction constituerait un atout.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez des années d'études ou d'expérience équivalant à la qualification décrite ci-dessus.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à KivalliqHR@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.